



Franche-Comté
Conseil régional

SOLIDARITE INTERNATIONALE

APPEL À PROJETS 2012

Stratégies et programmes

Pour encourager les acteurs associatifs à mener des actions de solidarité internationale, la Région Franche-Comté a institué en 2006 un fonds régional de la solidarité internationale. Il est reconduit en 2012.

Ce dispositif doté d'un montant de 100 000 € permet à la Région de conforter les initiatives émanant d'acteurs francs-comtois en faveur de la coopération et de la solidarité internationale dans différents domaines de développement durable, mais principalement en faveur de la réduction de la pauvreté et de la crise alimentaire, de l'approvisionnement en eau, de l'éducation et de la santé.

Cette enveloppe de 100 000 € est abondée de 55 000 € au titre de la mesure « compensation carbone ». Dans ces conditions, les projets en faveur des énergies renouvelables et de l'environnement seront également privilégiés.

Les projets concernent de nombreux pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et Amérique du Sud. Ce dispositif permet également de soutenir l'éducation au développement durable et la mise en place d'événements relatifs à la solidarité internationale en Franche-Comté.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

- ◆ Accompagner les acteurs associatifs et institutionnels de la coopération internationale implantés en Franche-Comté dans le développement de projets en faveur des pays en développement ou émergents.
- ◆ Contribuer au dynamisme et à l'ouverture sur le monde de la société civile régionale et participer à la valorisation des savoir-faire francs-comtois à l'étranger.

ORGANISMES POUVANT SOUMISSIONNER

- ◆ Associations développant des projets de solidarité internationale.
- ◆ Établissements publics, à l'exception des lycées qui doivent effectuer leur demande au titre du FRAPIL

NB : Les porteurs de projets doivent impérativement avoir leur siège en Franche-Comté.

CRITÈRES

Critères d'admissibilité et de non admissibilité

- ◆ La subvention n'est pas accordée à titre général, mais affectée à un projet défini. Elle n'a pas vocation à soutenir les frais de fonctionnement des organismes soumissionnaires.
- ◆ Les demandes de bourses d'études ou de stages à l'étranger sont exclues du champ de l'appel à projets, puisqu'elles sont susceptibles de relever de la politique de mobilité internationale de la Région Franche-Comté.
- ◆ Seuls les projets non engagés à la date du dépôt de la demande sont éligibles. En revanche, le projet déposé peut s'inscrire dans un programme pluriannuel d'aide au développement.
- ◆ L'appel à projets est ouvert à tous les pays en développement et aux pays émergents. Cependant les projets concernant les zones de coopération décentralisée de la Région Franche-Comté seront étudiés en priorité :
 - Maroc, Province de Ouarzazate et Casablanca
 - Sénégal, Région de Kolda

- ◆ Les projets doivent répondre à des critères de développement durable en cohérence avec l'Agenda 21 du Conseil régional de Franche-Comté¹. **Les actions relatives à l'eau, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la santé, l'environnement et l'emploi, d'une part, à la maîtrise de l'énergie et au soutien des énergies renouvelables d'autre part, seront prioritaires.**
- ◆ A titre exceptionnel, des aides ponctuelles pourront être attribuées pour répondre, dans l'urgence à des catastrophes naturelles.
- ◆ Les projets doivent mettre en évidence l'existence d'un ou plusieurs partenaires locaux, d'ancrage et de contreparties locales (valorisation du temps de travail, accueil,...) et répondre à une demande clairement identifiée dans la zone concernée.

Critères de sélection

- ◆ Les projets doivent présenter un effet structurant pour le territoire ou les populations concernées et être en cohérence avec les politiques sectorielles et les plans territoriaux de développement local, régional ou national, quand ils existent.
- ◆ Les projets doivent démontrer l'existence d'une réelle réciprocité ou d'intérêt mutuel entre les partenaires.
- ◆ Une attention particulière sera accordée :
 - à l'ancrage local du projet ;
 - à la viabilité et à la pérennité du projet ;
 - à la mise en place d'indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs ;
 - à l'adéquation des moyens humains et ressources mobilisés ;
 - au caractère innovant du projet ;
 - aux projets rassemblant plusieurs organismes francs-comtois ayant mis en commun leurs actions respectives dans le cadre d'un projet mutualisé ;
 - à la capacité du porteur de projet à mobiliser d'autres co-financeurs et/ou des partenariats.

NB. Au regard de situations géopolitiques dangereuses, certains projets seront étudiés avec une attention particulière.

Types de demandes de subvention

- ◆ Les actions de développement solidaire
- ◆ Les actions d'éducation au développement durable et à la solidarité en Franche-Comté.
- ◆ Les manifestations de solidarité internationale en Franche-Comté.
- ◆ Actions internationales en faveur des énergies renouvelables et de l'environnement

MODALITES

- ◆ L'aide de la Région est plafonnée à 10 000 €. Elle ne pourra excéder 50% du budget total du projet, ce qui implique la recherche d'autres financements et d'apports propres.
- ◆ La subvention est versée par virement administratif en une fois, suite à la notification de la subvention.
- ◆ Un rapport détaillé d'activités et financier devra être remis à la Région à la fin de la mise en œuvre du projet, ainsi que des éléments d'information et visuels qui pourront figurer sur le site Internet du Conseil régional.
- ◆ Les frais de déplacement (transport, hébergement et restauration) ne doivent pas constituer plus de 50% des dépenses.
- ◆ L'aide financière de la Région est octroyée pour l'année en cours.

¹ Plus d'informations sur : <http://www.franche-comte.fr/fr/conseil-regional/les-grands-projets/agenda-21-regional/index.html>
 Conseil régional de Franche-Comté - Coopération internationale - janvier 2012

PROCEDURE D'INSTRUCTION

- ◆ Les dossiers doivent parvenir à la Région Franche-Comté (Direction Europe et International) **le 16 mars 2012 au plus tard (délai de rigueur)**.
- ◆ Les dossiers seront instruits par le service de la Coopération internationale. Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas retenu.
- ◆ Les dossiers éligibles seront soumis à une commission ad hoc qui se réunira pour l'étude des projets.
- ◆ Les projets proposés pour l'attribution d'une subvention feront l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Franche-Comté du **25 mai 2012**.
- ◆ Les porteurs de projets seront informés par courrier, à l'issue de la Commission Permanente, des suites réservées à leur demande.

OBLIGATIONS DES PORTEURS DE PROJETS SELECTIONNES

Le porteur de projet s'engage à tenir informé le Conseil Régional des éventuels problèmes qu'il pourrait rencontrer.

Le Conseil Régional est cité dans les actions de communication, selon les modalités fixées conventionnellement.

Les porteurs de projets s'engagent à transmettre à la Région, dans les deux mois suivant la réalisation de l'action soutenue :

- ◆ le compte-rendu d'exécution, accompagné d'un rapport d'évaluation,
- ◆ le relevé de l'intégralité des dépenses, daté et signé par le responsable habilité,
- ◆ le relevé des recettes perçues au titre du projet,
- ◆ les factures ou pièces de valeur probante équivalente.

Le Conseil Régional peut exiger le remboursement partiel au prorata des dépenses effectivement réalisées ou total de la subvention, si :

- ◆ le montant total des dépenses justifiées est inférieur au coût prévisionnel du projet,
- ◆ les justificatifs fournis sont jugés insuffisants pour évaluer la bonne réalisation de l'opération,
- ◆ le compte-rendu d'activités ne permet pas, après avis technique, de constater la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réussite du projet.

Ces obligations seront mentionnées dans la notification adressée par la Région Franche-Comté au porteur de projet.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier comprendra :

- ◆ une **lettre** à l'attention de la Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté, datée et signée par le représentant légal de l'organisme (nom et qualité du signataire à mentionner) précisant l'intitulé du projet, le pays et la région concernés, le coût prévisionnel et le montant de la subvention demandée à la Région Franche-Comté.
- ◆ le **formulaire complété et signé** (fiche de synthèse + fiche descriptive du projet) ;
- ◆ le **budget prévisionnel** de l'organisme pour l'année en cours et les comptes du dernier exercice ;
- ◆ les **statuts de l'organisme**,
- ◆ le **N° SIRET** et l'**extrait du J.O.** publiant la création pour les associations loi 1901 ;
- ◆ un **relevé d'identité bancaire original (RIB)** ;
- ◆ une **note descriptive** de son expérience dans les zones et domaines d'intervention du projet, si besoin.

POUR VOUS AIDER :

Le Centre de Ressources pour la coopération décentralisée (CERCOOP) en Franche-Comté peut vous conseiller et vous appuyer dans le montage de ce dossier. Vous pouvez aussi suivre les formations sur la méthodologie de projets de coopération et de solidarité organisées par cette structure que soutient financièrement la Région.

Contact : CERCOOP Franche-Comté,
Place Saint Jacques, BP 16 163
25014 Besançon cedex,
cercoop@cercoop.org Tél. 03 81 66 52 49/38 <http://www.cercoop.org>

Le dossier complet doit être adressé par courrier avant le 16 mars 2012 à :

Madame la Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté
Hôtel de Région
4 Square Castan
25031 Besançon Cedex

La mention « Appel à Projets Solidarité Internationale » doit figurer sur l'enveloppe.

Contact pour toute information complémentaire :

Conseil régional de Franche-Comté
Coopération et solidarité internationale

Tél. : 03 81 61 61 69

Fax : 03 81 61 63 50

christine.garnier@franche-comte.fr

Appel à projets 2012 de la Région Franche-Comté
dans le domaine de la solidarité internationale

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

FICHE DE SYNTHÈSE

Intitulé du projet

Présentation de la structure porteuse			
Nom de l'association		N° SIRET	
Sigle		Tél.	
Adresse		Fax	
Code Postal		E-mail	
Commune		Site web	

Types de demande de subvention	
Développement Solidaire dans le monde	<input type="checkbox"/>
Éducation au développement durable en Franche-Comté	<input type="checkbox"/>
Manifestations de solidarité internationale en Franche-Comté	<input type="checkbox"/>
Actions internationales en faveur des énergies renouvelables	<input type="checkbox"/>

Représentant légal			
Nom - Prénom		Tél.	
Fonction		E-mail	
Personne en charge du dossier			
Nom - Prénom		Tél.	
Fonction		E-mail	

Lieu d'intervention			
Pays		Localité	

Résumé du projet (6 lignes maximum)

Date de démarrage - de fin :	
Coût total du projet :	€
Subvention sollicitée au Conseil Régional	€
Si renouvellement, montant de la subvention obtenue antérieurement	€

Contexte général :

Justification du projet :

Objectifs généraux et opérationnels :

Résultats attendus :

Activités prévues :

Bénéficiaires :

Viabilité et pérennité du projet à la fin du financement :

Modes d'évaluation envisagés (préciser les critères qualitatifs et quantitatifs choisis) :

Moyens mobilisés (humains, matériels et techniques) :

Prolongements envisagés sur le terrain (Perspectives) et en Franche-Comté (éducation au développement durable et à la solidarité internationale) :

Calendrier du projet (chronogramme)												
Activités	Année 1											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Activité 1												
Activité 2												
Activité 3												
...												

PRINCIPAUX PARTENAIRES DU PROJET	Type d'appui apporté (financier, opérateur, conseil,...)
En France : (préciser : nom de l'organisme, nom du responsable, coordonnées)	
A l'étranger (préciser : nom de l'organisme, nom du responsable, coordonnées)	

BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'ANNÉE 2012

TABLEAU DES DÉPENSES		
Nature des dépenses	Montant en €	%
1) Investissement		
2) Suivi et coordination		
3) A compléter en fonction des autres postes de dépenses		
TOTAL GÉNÉRAL		100,00%

TABLEAU DES RESSOURCES			
Sources	Montant en €	%	Nature de l'engagement*
1) Autofinancement (Ressources propres)			
2) Contribution des bénéficiaires			
3) Cofinancements publics			
<i>Dont Conseil régional de Franche-Comté</i>			
4) Cofinancements privés			
5) Valorisations			
TOTAL GÉNÉRAL		100%	

*Préciser : sollicité - acquis - versé

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- sollicite une subvention de : €.

Date et lieu

Signature du/de la Président(e) de l'association